

EMPIRE CHÉRIFIEN

# Bulletin Officiel

**Abonnements :**

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Maroc	Un an..	1.100 fr.	2.200 fr.
	6 mois.	700 »	1.400 »
France et Colonies	Un an..	1.350 »	2.700 »
	6 mois.	900 »	1.600 »
Étranger	Un an..	2.300 »	4.000 »
	6 mois.	1.350 »	2.400 »

Changement d'adresse : 25 francs, indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

**LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI**

**L'édition complète comprend :**

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

**AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.**

**Prix du numéro :**

Première ou deuxième partie..... 35 fr.  
Édition complète ..... 55 fr.  
Années antérieures :  
Prix ci-dessus majorés de 50 %

**Prix des annonces :**

Annonces légales, réglementaires et judiciaires } La ligne de 27 lettres  
90 francs  
(Arrêté du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ».

**SOMMAIRE**

Pages

**TEXTES GÉNÉRAUX**

**Exportation des animaux du Maroc.**  
Dahir n° 1-56-220 du 20 rebia I 1376 (25 octobre 1956) modifiant le dahir du 2 rejab 1334 (5 mai 1916) prescrivant la visite sanitaire des animaux et produits animaux exportés du Maroc ..... 1270

**Convention internationale sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. — Adhésion du Maroc.**  
Dahir n° 1-56-181 du 22 rebia I 1376 (27 octobre 1956) portant adhésion du Maroc à la convention internationale sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées approuvée le 17 juillet 1948 à Genève par l'assemblée mondiale de la santé ..... 1270

**Organisation mondiale de la santé.**  
Dahir n° 1-56-180 du 24 rebia I 1376 (29 octobre 1956) portant interdiction de l'emploi du nom, des initiales, de l'emblème et du sceau officiel de l'Organisation mondiale de la santé ..... 1270

**Intérim du ministre de l'intérieur.**  
Décret n° 2-56-1117 du 17 rebia I 1376 (22 octobre 1956) portant désignation de M. Driss M'Hamedi pour assurer l'intérim de la présidence du conseil durant l'absence du président du conseil, du vice-président du conseil et du ministre de la justice ..... 1271

**Interdiction de certaines publications.**  
Décret n° 2-56-1118 du 17 rebia I 1376 (22 octobre 1956) portant interdiction de certaines publications ..... 1271

**Police de la circulation et du roulage.**  
Décret n° 2-56-1036 du 20 rebia I 1376 (25 octobre 1956) abrogeant l'arrêté viziriel du 8 jourmada I 1372 (24 janvier 1953) définissant les incapacités physiques s'opposant à la délivrance du certificat de capacité aux conducteurs

de véhicules automobiles affectés à des transports en commun ou dont le poids total en charge excède 3.500 kilos ..... 1271

**TEXTES PARTICULIERS**

**El-Menzel. — Incorporation au domaine public.**  
Décret n° 2-56-890 du 20 rebia I 1376 (25 octobre 1956) constatant l'incorporation au domaine public d'un terrain domanial, sis à El-Menzel (Fès) ..... 1271

**Mogador. — Vente de terrain aux enchères publiques.**  
Décret n° 2-56-889 du 24 rebia I 1376 (29 octobre 1956) autorisant la vente aux enchères publiques de lots de terrain du lotissement municipal de villas du quartier des Dunes, à Mogador ..... 1271

**Hydraulique.**  
Arrêté du ministre des travaux publics du 11 octobre 1956 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M. Gaulier, propriétaire aux M'Rablines ..... 1272

Arrêté du ministre des travaux publics du 11 octobre 1956 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de l'Omnium industriel et agricole marocain, 22, avenue Landais, à Marrakech ..... 1272

Arrêté du ministre des travaux publics du 11 octobre 1956 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par gravité dans l'aïn Cheggag et l'aïn Affaham, au profit de M. Mohamed Dehiouri, 84, rue Bou-Touil, à Fès-Jdid ..... 1272

Arrêté du ministre des travaux publics du 11 octobre 1956 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau dans la sequia Zouagha, au profit de M. Ben Yahia Abdesselem (Fès-Banlieue), à Fès ..... 1272

**ORGANISATION ET PERSONNEL  
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

**TEXTES PARTICULIERS**

<b>Ministère du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande.</b>	
<i>Arrêté du ministre du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande du 26 octobre 1956 portant ouverture des examens de fin de stage d'inspecteur adjoint et d'agent technique du service des métiers et arts marocains .....</i>	1272
<b>Ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.</b>	
<i>Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 15 octobre 1956 modifiant l'arrêté du 26 juin 1956 portant ouverture d'une sélection sur titres pour le recrutement d'inspecteurs-élèves .....</i>	1272

**MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION**

<i>Nomination d'un conseiller économique auprès du Gouvernement de Sa Majesté Chérifienne .....</i>	1273
<i>Création d'emplois .....</i>	1273
<i>Nominations et promotions .....</i>	1273
<i>Admission à la retraite .....</i>	1279
<i>Concession de pensions, allocations et rentes viagères .....</i>	1280
<i>Résultats de concours et d'examens .....</i>	1280

**TEXTES GÉNÉRAUX**

**Dahir n° 1-56-220 du 20 rebia I 1376 (25 octobre 1956) modifiant le dahir du 2 rejab 1334 (5 mai 1916) prescrivant la visite sanitaire des animaux et produits animaux exportés du Maroc.**

**LOUANGE A DIEU SEUL !**

*(Grand sceau de Sidi Mohammed ben Youssef)*

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 2 rejab 1334 (5 mai 1916) prescrivant la visite sanitaire des animaux et produits animaux exportés du Maroc ;

Considérant qu'il convient d'étendre l'obligation de la visite sanitaire vétérinaire à l'ensemble du territoire pour toutes les espèces animales et tous les produits animaux susceptibles d'être exportés,

**A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE UNIQUE.** — L'article premier du dahir du 2 rejab 1334 (5 mai 1916) est abrogé et remplacé par l'article suivant :

« Article premier. — A la sortie du Maroc les animaux et produits animaux dont l'exportation est autorisée sont obligatoirement soumis en tous temps, et aux frais des exportateurs, à une visite sanitaire vétérinaire. »

*Fait à Rabat, le 20 rebia I 1376 (25 octobre 1956).*

*Enregistré à la présidence du conseil,  
le 20 rebia I 1376 (25 octobre 1956) :*

**BEKKAÏ.**

**Dahir n° 1-56-181 du 22 rebia I 1376 (27 octobre 1956) portant adhésion du Maroc à la convention internationale sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées approuvée le 17 juillet 1948 à Genève par l'assemblée mondiale de la santé.**

**LOUANGE A DIEU SEUL !**

*(Grand sceau de Sidi Mohammed ben Youssef)*

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Après avoir examiné les dispositions de la convention internationale sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées approuvée par l'assemblée mondiale de la santé le 17 juillet 1948 à Genève, ainsi que le texte révisé de l'annexe VII à ladite convention, tel qu'il a été approuvé par l'assemblée mondiale de la santé le 25 mai 1950 à Genève,

**A DÉCIDÉ**

De donner son adhésion, pour l'État marocain, à la convention susvisée, approuvée le 17 juillet 1948 et à son annexe VII objet de la révision approuvée le 25 mai 1950, et de prescrire les mesures nécessaires pour que les dispositions de ces textes soient appliquées au Maroc.

*Fait à Rabat, le 22 rebia I 1376 (27 octobre 1956).*

*Enregistré à la présidence du conseil,  
le 22 rebia I 1376 (27 octobre 1956) :*

**BEKKAÏ.**

**Dahir n° 1-56-180 du 24 rebia I 1376 (29 octobre 1956) portant interdiction de l'emploi du nom, des initiales, de l'emblème et du sceau officiel de l'Organisation mondiale de la santé.**

**LOUANGE A DIEU SEUL !**

*(Grand sceau de Sidi Mohammed ben Youssef)*

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne

**A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE PREMIER.** — L'emploi de l'emblème et du sceau officiel de l'Organisation mondiale de la santé dont le modèle est annexé à l'original du présent dahir, ainsi que l'emploi du nom de cette organisation et de l'abréviation de ce nom en lettres initiales, notamment à des fins commerciales sous forme de marques de fabrique ou de commerce, sont interdits, sauf autorisation du directeur général de ladite organisation.

Les demandes d'autorisation sont transmises au directeur général par l'entremise du ministre de la santé.

**ART. 2.** — Les infractions aux dispositions de l'article premier du présent dahir sont punies d'une amende de 1.000 à 20.000 francs et d'un emprisonnement de quinze jours à six mois ou de l'une de ces deux peines seulement.

La suppression des emblèmes, sceaux, dénominations et initiales employés contrairement aux dispositions de l'article précédent sera ordonnée par le jugement ou l'arrêt de condamnation. En cas de non-exécution dans le délai fixé, elle sera effectuée aux frais du condamné.

*Fait à Rabat, le 24 rebia I 1376 (29 octobre 1956).*

*Enregistré à la présidence du conseil,  
le 24 rebia I 1376 (29 octobre 1956) :*

**BEKKAÏ.**

Décret n° 2-56-1117 du 17 rebia I 1376 (22 octobre 1956) portant désignation de M. Dris Mhammedi pour assurer l'intérim de la présidence du conseil durant l'absence du président du conseil, du vice-président du conseil et du ministre de la justice.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,  
DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — En l'absence du président du conseil, du vice-président du conseil et du ministre de la justice, l'intérim de la présidence du conseil sera assuré par M. Dris Mhammedi, ministre d'Etat chargé du ministère de l'intérieur.

Fait à Rabat, le 17 rebia I 1376 (22 octobre 1956).

BEKKAÏ.

Décret n° 2-56-1118 du 17 rebia I 1376 (22 octobre 1956) portant interdiction de certaines publications.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL P.I.,

Vu le dahir du 1<sup>er</sup> jourmada II 1332 (27 avril 1914) relatif à l'organisation de la presse et notamment son article 16,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont interdits sur toute l'étendue du territoire marocain, l'introduction, l'affichage, l'exposition dans les lieux publics, la vente, la mise en vente et la distribution des journaux ci-dessous désignés publiés à Oran :

*l'Echo du soir* et *l'Echo d'Oran*, quotidiens ;  
*l'Echo du dimanche*, hebdomadaire.

ART. 2. — Les infractions aux dispositions du présent décret sont punies des peines prévues à l'article 16 du dahir susvisé du 1<sup>er</sup> jourmada II 1332 (27 avril 1914).

Fait à Rabat, le 17 rebia I 1376 (22 octobre 1956).

DRIS MHAMMEDI.

Décret n° 2-56-1036 du 20 rebia I 1376 (25 octobre 1956) abrogeant l'arrêté viziriel du 8 jourmada I 1372 (24 janvier 1953) définissant les incapacités physiques s'opposant à la délivrance du certificat de capacité aux conducteurs de véhicules automobiles affectés à des transports en commun ou dont le poids total en charge excède 3.500 kilos.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 24 jourmada I 1375 (6 janvier 1956) relatif aux pouvoirs du président du conseil ;

Vu le dahir du 3 jourmada I 1372 (19 janvier 1953) sur la conservation de la voie publique et la police de la circulation et du roulage ;

Vu l'arrêté viziriel du 8 jourmada I 1372 (24 janvier 1953) sur la police de la circulation et du roulage ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'arrêté viziriel du 8 jourmada I 1372 (24 janvier 1953) définissant les incapacités physiques s'opposant à la délivrance du certificat de capacité aux conducteurs de véhicules automobiles affectés à des transports en commun ou dont le poids total en charge excède 3.500 kilos, est abrogé.

Fait à Rabat, le 20 rebia I 1376 (25 octobre 1956).

BEKKAÏ.

Références :

Dahir du 19-1-1953 (B.O. n° 2104, du 20-2-1953, p. 233) ;  
Arrêté viziriel du 24-1-1953 (B.O. n° 2104, du 20-2-1953, p. 238) ;  
du 24-1-1953 (B.O. n° 2104, du 20-2-1953, p. 250).

## TEXTES PARTICULIERS

Décret n° 2-56-890 du 20 rebia I 1376 (25 octobre 1956) constatant l'incorporation au domaine public d'un terrain domaniaux sis à El-Menzel (Fès).

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 7 chaabane 1332 (1<sup>er</sup> juillet 1914) sur le domaine public et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 3 hija 1341 (18 juillet 1923) approuvant la concession d'une organisation de production, de transport et de distribution d'énergie électrique au Maroc et déclarant d'utilité publique les travaux à entreprendre ainsi que le cahier des charges y annexé, et notamment son article 3 ;

Vu la demande formulée par la société anonyme « Énergie électrique du Maroc » tendant à obtenir la mise à sa disposition, pour y édifier un poste de transformation, d'une parcelle de terrain sise à El-Menzel ;

Sur la proposition du ministre des finances, après avis du ministre des travaux publics,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est mis à la disposition de la société « Énergie électrique du Maroc », pour être affecté au fonctionnement du service public dont elle a la charge, et est, de ce fait, incorporé au domaine public un terrain, d'une superficie approximative de dix mètres carrés (10 m<sup>2</sup>), à distraire de l'immeuble domaniaux dit « I.D. 1208 Sou », réquisition d'immatriculation n° 7828 F., sis à El-Menzel, inscrit, sous le numéro 1208/Sou, au sommier de consistance des biens domaniaux de Sefrou et tel, au surplus, que ce terrain est délimité par un liséré rouge au plan annexé au présent décret.

ART. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 20 rebia I 1376 (25 octobre 1956).

BEKKAÏ.

Décret n° 2-56-889 du 24 rebia I 1376 (29 octobre 1956) autorisant la vente aux enchères publiques de lots de terrain du lotissement municipal de villas du quartier des Dunes, à Mogador.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 15 jourmada II 1335 (8 avril 1917) sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont complété ou modifié ;

Vu le dahir du 17 safar 1340 (19 octobre 1921) sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1<sup>er</sup> jourmada I 1340 (31 décembre 1921) déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le cahier des charges déterminant les clauses et conditions de vente des lots du secteur de villas dit « quartier des Dunes » de la ville de Mogador, approuvé le 31 juillet 1954 ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, après avis du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée la vente par la ville de Mogador, par voie d'adjudication aux enchères publiques et aux clauses et conditions du cahier des charges susvisé :

1° des lots n°s 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 21, 31, 33, 35, 41, 42, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 66 bis, 67, 68, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79 et 80 du secteur nord du lotissement municipal de villas du quartier des Dunes, d'une superficie globale approximative de vingt-cinq mille neuf cent soixante-

deux mètres carrés (25.962 m<sup>2</sup>), tels que ces lots sont délimités par un liséré rouge sur le plan n° 1 annexé à l'original du présent décret ;

2° des lots n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 22 du secteur sud du lotissement municipal de villas du quartier des Dunes, d'une superficie globale approximative de vingt-huit mille cinq cent trente-cinq mètres carrés (28.535 m<sup>2</sup>), tels que ces lots sont délimités par un liséré rouge sur le plan n° 2 annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — Les autorités municipales de la ville de Mogador sont chargées de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 24 rebia I 1376 (29 octobre 1956).

BEKKAÏ.

#### RÉGIME DES EAUX.

##### Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du ministre des travaux publics du 11 octobre 1956 une enquête publique est ouverte du 29 octobre au 28 novembre 1956, dans le cercle de Fès-Banlieue, à Fès, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la seguia Zouagha, au profit de M. Ben Yahia Abdesslem, 49, avenue de Gaulle, à Fès.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Fès-Banlieue, à Fès.

\*  
\*  
\*

Par arrêté du ministre des travaux publics du 11 octobre 1956 une enquête publique est ouverte du 29 octobre au 28 novembre 1956, dans le cercle de Fès-Banlieue, à Fès, sur le projet de prise d'eau par gravité dans l'aïn Cheggag et l'aïn Affaham, au profit de M. Mohamed Dehiouri, 84, rue Bou-Touil, à Fès-Jdid.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Fès-Banlieue, à Fès.

\*  
\*  
\*

Par arrêté du ministre des travaux publics du 11 octobre 1956 une enquête publique est ouverte du 12 novembre au 12 décembre 1956, dans le cercle de Marrakech-Banlieue, à Marrakech, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de l'Omnium industriel et agricole marocain, 22, avenue Landais, à Marrakech.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Marrakech-Banlieue, à Marrakech.

\*  
\*  
\*

Par arrêté du ministre des travaux publics du 11 octobre 1956 une enquête publique est ouverte du 12 novembre au 12 décembre 1956, dans le cercle de Marrakech-Banlieue, à Marrakech, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M. Gaulier, propriétaire aux M'Rabtines.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Marrakech-Banlieue, à Marrakech.

## ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

### TEXTES PARTICULIERS

#### MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DU TOURISME ET DE LA MARINE MARCHANDE.

Arrêté du ministre du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande du 26 octobre 1956 portant ouverture des examens de fin de stage d'inspecteur adjoint et d'agent technique du service des métiers et arts marocains.

#### LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DU TOURISME ET DE LA MARINE MARCHANDE,

Vu l'arrêté du 25 août 1952 formant statut du personnel du service des métiers et arts marocains, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 1952 fixant les formes, les conditions et la composition du jury des concours, les modalités et le programme des examens de fin de stage, pour le recrutement du personnel du service des métiers et arts marocains, notamment son article 18 ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 1950 portant réglementation sur l'organisation et la police des concours et examens organisés par les services relevant du ministère du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande ;

Vu la liste des candidats admis au concours d'inspecteur adjoint stagiaire du service des métiers et arts marocains (sessions des 21, 22 et 24 mars 1955, *Bulletin officiel* n° 2216) ;

Vu la liste des candidats admis au concours d'agent technique stagiaire du service des métiers et arts marocains (sessions des 14, 15 et 24 mars 1955, *Bulletin officiel* n° 2216),

#### ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'examen de fin de stage d'inspecteur adjoint et l'examen de fin de stage d'agent technique du service des métiers et arts marocains, prévus à l'article 18 de l'arrêté susvisé du 20 octobre 1952, seront ouverts à Rabat, le 6 décembre 1956.

Rabat, le 26 octobre 1956.

AHMED LYAZIDI.

#### MINISTÈRE DES P.T.T.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 15 octobre 1956 modifiant l'arrêté du 26 juin 1956 portant ouverture d'une sélection sur titres pour le recrutement d'inspecteurs-élèves.

#### LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu le dahir du 8 mai 1948 relatif au recrutement sur titres des Marocains dans certains emplois des administrations publiques locales et notamment son article premier ;

Vu l'arrêté du 26 juin 1956 portant ouverture d'une sélection sur titres pour le recrutement d'inspecteurs-élèves,

#### ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le nombre d'emplois offerts à la sélection sur titres pour le recrutement d'inspecteurs-élèves est porté de 15 à 35.

ART. 2. — La date de clôture des listes de candidature est reportée au 7 novembre 1956.

Rabat, le 15 octobre 1956.

D<sup>r</sup> L. BENZAQUEN.

## MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

### Nomination d'un conseiller économique auprès du Gouvernement de Sa Majesté Chérifienne.

Aux termes d'un dahir en date du 15 hijra 1375 (24 juillet 1956) il a été confié à M. Georges Oved la charge de conseiller économique auprès du Gouvernement de Sa Majesté Chérifienne à compter du 1<sup>er</sup> mai 1956.

### Création d'emplois.

Par arrêté du ministre des finances du 10 octobre 1956 il est créé au service des domaines, par voie de création et de transformation, les emplois suivants :

#### I. — TRANSFORMATIONS.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

##### Services extérieurs.

Un emploi de commis d'interprétariat et trois emplois de commis principal ou commis, par transformation de quatre emplois de fqih principal ou fqih.

#### II. — CRÉATIONS.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :

##### Service central.

Un emploi de sous-directeur ;  
Deux emplois d'inspecteur principal ;  
Un emploi de rédacteur (emploi pouvant être tenu par un inspecteur) ;

##### Services extérieurs.

Un emploi de sous-directeur régional adjoint ;  
Deux emplois d'inspecteur ;  
Cinq emplois d'inspecteur adjoint ;  
Deux emplois de contrôleur ;  
Seize emplois d'agent de constatation et d'assiette ou commis ;  
Deux emplois de sténodactylographe ;  
Quatre emplois d'amin el amelak ;  
Vingt emplois de chaouch.

### Nominations et promotions.

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT.

Est nommé *sous-directeur de 1<sup>re</sup> classe (indice 600)* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Bervas Henri, chef de service adjoint de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du président du conseil du 20 octobre 1956.)

Est nommé *rédacteur stagiaire* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Bargach Mohamed, secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, diplômé de l'E.M.A. (Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 16 octobre 1956.)

Est nommée, après concours, *dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M<sup>lle</sup> Macia Pierrette, agent temporaire. (Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 13 juin 1956.)

#### IMPRIMERIE OFFICIELLE.

Est nommé *ouvrier principal qualifié linotypiste et metteur en pages, 9<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Capazza Georges, *ouvrier qualifié linotypiste et metteur en pages, 9<sup>e</sup> échelon* ;

Est nommé *ouvrier linotypiste et correcteur, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Znibar Fatah, *demi-ouvrier autre que linotypiste et correcteur, 5<sup>e</sup> échelon* ;

Est nommé *ouvrier autre que linotypiste et correcteur, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. El Mansouri Mohamed, *demi-ouvrier autre que linotypiste et correcteur, 2<sup>e</sup> échelon* ;

Est nommé *demi-ouvrier autre que linotypiste et correcteur, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juin 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Jirari Houssain, *aide-mécanicien, 3<sup>e</sup> échelon* ;

Est nommé *aide-mécanicien, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. Boujemaâ ben Larbi Gaouzi, *aide-manutentionnaire, 2<sup>e</sup> échelon* ;

Est nommé *aide-mécanicien, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juin 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. Mohamed Belmiloud, *aide-manutentionnaire, 2<sup>e</sup> échelon*.

(Arrêtés du 13 octobre 1956.)

\*  
\* \*

#### MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

A compter du 12 janvier 1956, il est mis fin au stage de M. Belloua Ahmed, *gardien de prison stagiaire, n° 446* ;

A compter du 24 mai 1956, il est mis fin au stage de MM. Galy Claude, Mazand Henri, Roman Gilbert, Cavaille Jean, Sanchez Nicolas, Biron Jean, *surveillants de prison stagiaires* ;

A compter du 1<sup>er</sup> juin 1956, il est mis fin au stage de M. Ancona René, *surveillant de prison stagiaire* ;

A compter du 5 juin 1956, il est mis fin au stage de M. Le Caer Louis, *surveillant de prison stagiaire*.

(Arrêtés des 15 janvier, 25, 28 mai et 5 juin 1956.)

Sont recrutés en qualité de *surveillants de prison stagiaires* :

Du 2 septembre 1955 : M. Nicolaï Jean-Dominique ;

Du 4 novembre 1955 : M. Nests Hyacinthe ;

Du 27 novembre 1955 : M. Lanes Marcel ;

Du 15 décembre 1955 : M. Martinez Michel ;

Du 24 décembre 1955 : M. Defendini François ;

Du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Di Martino Georges ;

Du 21 février 1956 : M. Martinez Claude ;

Du 28 février 1956 : MM. Pouilly Francis et Rousselot André ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Capo Antoine ;

Du 6 mars 1956 : M. Montemont Henri ;

Du 6 avril 1956 : M. Cazaux Eugène ;

Sont recrutés en qualité de *gardiens de prison stagiaires* :

Du 6 octobre 1955 : M. Razioui Abdelkader Moula, n° 423 ;

Du 7 octobre 1955 : M. Berehïoui Abdesselam, n° 421 ;

Du 28 décembre 1955 : M. Harouch Djilali, n° 451 ;

Du 15 février 1956 : M. Miyas Larbi, n° 455 ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : MM. Hayate Miloudi, n° 459, et Hafidi Abdallah, n° 456.

(Arrêtés des 15 décembre 1955, 22, 27 mars, 4, 27 avril, 4, 15 et 22 mai 1956.)

Sont recrutés en qualité de *surveillants de prison stagiaires* :

Du 4 octobre 1955 : M. Caillet Marcel ;

Du 15 octobre 1955 : M. Juanico Georges ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Pantalacci Jean ;

Du 27 avril 1956 : M. Crusells Marcel ;  
 Du 8 juin 1956 : M. Dub Michel.  
 (Arrêtés des 23, 24 août et 10 septembre 1956.)

A compter du 13 août 1956, il est mis fin au stage de M. Kitane Driss ben Mohammed, surveillant de prison stagiaire, n° 579 ;

A compter du 16 août 1956, il est mis fin au stage de M. Goeller Francis, surveillant de prison stagiaire ;

A compter du 21 août 1956, il est mis fin au stage de M. Chaouad Lahcèn, gardien de prison stagiaire, n° 457 ;

A compter du 23 août 1956, il est mis fin au stage de M. Scion François, surveillant de prison stagiaire ;

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 1956, il est mis fin au stage de M. Morato Antoine, surveillant de prison stagiaire.

(Arrêtés des 24, 28 août et 1<sup>er</sup> septembre 1956.)

Est reclassé inspecteur des établissements pénitentiaires de 1<sup>re</sup> classe (indice 550) du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 4 novembre 1955 : M. Bonnemaison Gaudérique. (Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1956.)

Sont réintégrés dans leur fonction du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : MM. Lapena Charles, surveillant de prison de 2<sup>e</sup> classe, et Olivieri Jean, surveillant de prison de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêtés du 1<sup>er</sup> septembre 1956.)

Est acceptée, à compter du 12 septembre 1956, la démission de son emploi de M. Anouilh Roger, surveillant de prison de 5<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 30 août 1956.)

Sont recrutés en qualité de surveillants de prison stagiaires :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M. Selva André ;

Du 23 novembre 1955 : M. Bonbardi Louis ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Vilvandre Fernand ;

Du 20 décembre 1955 : M. Giocanti Joseph ;

Du 28 janvier 1956 : M. Clapie Lucien ;

Du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Desplat Michel ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Santoni Toussaint ;

Du 5 mars 1956 : M. Carrère Jean.

(Arrêtés des 7 décembre 1955, 1<sup>er</sup>, 22, 31 mars, 10 et 27 avril 1956.)

Sont recrutés en qualité de gardiens de prison stagiaires :

Du 22 décembre 1955 : M. Maamri Mohamed, m<sup>le</sup> 447 ;

Du 26 décembre 1955 : M. El Meddaji Abdelkadèr, m<sup>le</sup> 449 ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Kouif Mohamed, m<sup>le</sup> 452 ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : MM. Chaouad Lahcèn, m<sup>le</sup> 457, et Ould Garbaouïa.

(Arrêtés des 23 mars, 17, 24 et 27 avril 1956.)

Est titularisé et nommé surveillant de prison de 6<sup>e</sup> classe du 15 février 1956, reclassé au même grade du 27 avril 1955 (bonification pour services militaires : 9 mois 18 jours) : M. Membrilla Émile, surveillant stagiaire. (Arrêté du 11 mai 1956.)

Est titularisé et nommé surveillant de prison de 6<sup>e</sup> classe du 24 mars 1956, reclassé surveillant de prison de 5<sup>e</sup> classe du 24 mars 1955, avec ancienneté du 29 février 1954 (bonification pour services militaires : 4 ans 25 jours) : M. Terrié René, surveillant stagiaire. (Arrêté du 11 mai 1956.)

Est titularisé et nommé gardien de prison de 4<sup>e</sup> classe du 27 août 1955 et reclassé gardien de prison de 1<sup>re</sup> classe du 27 août

1954, avec ancienneté du 2 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 7 ans 8 mois 25 jours) : M. Otail Zitoumi, gardien de prison stagiaire, m<sup>le</sup> 393. (Arrêté du 12 septembre 1955.)

Est titularisé et nommé gardien de prison de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1956, reclassé au même grade du 8 janvier 1954, avec ancienneté du 8 février 1952 (bonification pour services militaires : 9 mois 23 jours), et promu gardien de prison de 3<sup>e</sup> classe du 8 mai 1954 : M. Driss ou Abid, gardien de prison stagiaire. (Arrêté du 2 novembre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, surveillant de prison de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1951, avec ancienneté du 11 novembre 1950, de 2<sup>e</sup> classe du 11 décembre 1952 et de 1<sup>re</sup> classe du 11 février 1955 : M. Orosco Pierre. (Arrêté du 27 avril 1956.)

Sont recrutés en qualité de gardiens de prison stagiaires :

Du 22 septembre 1955 : MM. Bziza Driss, m<sup>le</sup> 439, et Kachemir Miloud, m<sup>le</sup> 440 ;

Du 7 octobre 1955 : M. Selmane Larbi, m<sup>le</sup> 425 ;

Du 24 novembre 1955 : M. Boujemaâ ben Lahcèn, m<sup>le</sup> 443.

Est recruté en qualité de surveillant de prison stagiaire du 13 mars 1956 : M. Aladren Guy.

(Arrêtés des 1<sup>er</sup>, 23 mars et 5 juin 1956.)

Est nommé surveillant de prison stagiaire du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Salinas Antoine, surveillant temporaire. (Arrêté du 13 mars 1956.)

A compter du 10 juin 1956, il est mis fin au stage de M. Nabasli Mohamed, gardien de prison stagiaire, m<sup>le</sup> 405 ;

A compter du 15 juin 1956, il est mis fin au stage de M. Chaussy André, surveillant de prison stagiaire.

(Arrêtés des 11 et 14 juin 1956.)

Sont placés, sur leur demande, dans la position de disponibilité :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Hube Martial, surveillant de prison de 3<sup>e</sup> classe ;

Du 6 juillet 1956 : M. Clément Michel, surveillant de prison de 5<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 6 et 22 juin 1956.)

Est réintégré dans son emploi du 26 mai 1956 : M. Houkoumi Abdallah, m<sup>le</sup> 350, gardien de prison stagiaire. (Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1956.)

Est titularisé et reclassé surveillant de prison de 4<sup>e</sup> classe du 12 janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1953 (bonification pour services militaires : 6 ans 7 mois 11 jours), et surveillant de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Delassus Jules, surveillant stagiaire. (Arrêté du 11 mai 1956.)

Est titularisé et nommé gardien de prison de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1955 et reclassé gardien de prison de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1954, avec ancienneté du 3 juillet 1954 (bonification pour services militaires : 3 ans 3 mois 28 jours) : M. Qorchi Brick, gardien stagiaire, m<sup>le</sup> 401. (Arrêté du 30 mars 1956.)

Est titularisé et nommé gardien de prison de 4<sup>e</sup> classe du 22 novembre 1955 et reclassé gardien de 2<sup>e</sup> classe du 22 novembre 1954, avec ancienneté du 10 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 2 mois 12 jours) : M. Ihed Abdenbi, gardien stagiaire, m<sup>le</sup> 402. (Arrêté du 30 mars 1956.)

Est titularisé et nommé *gardien de prison de 4<sup>e</sup> classe* du 5 février 1956 et reclassé *gardien de 3<sup>e</sup> classe* du 5 février 1955, avec ancienneté du 11 avril 1954 (bonification pour services militaires : 3 ans 9 mois 24 jours) : M. Heimer Jilali, gardien stagiaire, m<sup>no</sup> 411. (Arrêté du 3 avril 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Surveillant de prison de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 7 juillet 1949, et *surveillant de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 7 juillet 1951 (majoration pour services de guerre : 1 an 4 mois 24 jours) : M. Rodriguez Célestin, surveillant de 1<sup>re</sup> classe ;

*Surveillant de prison de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 18 décembre 1949, et *surveillant de 2<sup>e</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 18 avril 1952 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 13 jours) : M. Pomarède Gabriel, surveillant de 2<sup>e</sup> classe ;

*Surveillant de prison de 6<sup>e</sup> classe* du 26 juin 1953 (majoration pour services de guerre : 18 jours) : M. Aufredou Roger, surveillant de 6<sup>e</sup> classe ;

*Surveillant de prison de 2<sup>e</sup> classe* du 5 mars 1950 et *surveillant de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 5 mai 1952 (majoration pour services de guerre : 10 mois 26 jours) : M. Saint-Léger Félix, surveillant de 1<sup>re</sup> classe ;

*Surveillant de prison de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1953, avec ancienneté du 25 mars 1950, et *surveillant de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 25 mars 1952 (majoration pour services de guerre : 1 an 6 mois 6 jours) : M. Tarpin-Cadot Elie, surveillant de 1<sup>re</sup> classe ;

*Surveillant de prison de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 20 juillet 1949, et *surveillant de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 20 septembre 1951 (majoration pour services de guerre : 1 an 11 jours) : M. Lus Joseph, surveillant de 1<sup>re</sup> classe ;

*Surveillant de prison de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 3 décembre 1950, et *surveillant de 2<sup>e</sup> classe* du 3 janvier 1953 (majoration pour services de guerre : 11 mois 28 jours) : M. Gonzalès Marien, surveillant de 2<sup>e</sup> classe ;

*Surveillant de prison de 4<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 28 décembre 1950, et *surveillant de 3<sup>e</sup> classe* du 28 octobre 1953 (majoration pour services de guerre : 1 an 1 mois 3 jours) : M. Yniesta François, surveillant de 3<sup>e</sup> classe ;

*Surveillant-chef de prison de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 4 août 1950, *surveillant-chef de 1<sup>re</sup> classe* du 4 octobre 1952 et *surveillant-chef hors classe* du 4 décembre 1954 (majoration pour services de guerre : 4 mois 27 jours) : M. Masanelli Xavier, surveillant-chef hors classe ;

*Surveillant de prison de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 7 avril 1950, et *surveillant de 1<sup>re</sup> classe* du 7 avril 1952 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 24 jours) : M. Marcerou Roger, surveillant de prison de 1<sup>re</sup> classe ;

*Surveillant-chef de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 18 décembre 1948, *surveillant-chef de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1953, avec ancienneté du 18 décembre 1952, et *surveillant-chef de 1<sup>re</sup> classe* du 18 février 1955 (majoration pour services de guerre : 5 mois 13 jours) : M. Gibout Adrien, surveillant-chef de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés des 18, 22 mai, 9, 21, 25 et 26 juin 1956.)

Est reclassé *surveillant de prison de 6<sup>e</sup> classe* du 12 décembre 1952, avec ancienneté du 6 mai 1951, *surveillant de 5<sup>e</sup> classe* du 6 mai 1953, avec ancienneté du 3 septembre 1952 (bonifications pour services militaires et S.T.O. : 2 ans 6 mois 25 jours), et promu *surveillant de 4<sup>e</sup> classe* du 3 décembre 1954 : M. Miralles Louis, surveillant de 5<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 5 juin 1956.)

\*  
\*  
\*

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Est nommé, dans le personnel technique des transmissions, *contrôleur 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M. Breton Alfred, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 25 juillet 1956.)

Sont nommés :

*Chefs de bureau d'interprétariat de classe exceptionnelle, 1<sup>er</sup> échelon (avant 2 ans) :*

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Terrezano Louis ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Rahal Abderrazak, chefs de bureau d'interprétariat hors classe ;

*Chefs de bureau d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Ahmed Bennaï ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : MM. Dejjebbari, Salah Mechtab et Mirabella Gaétan,

interprètes principaux de classe exceptionnelle ;

*Interprètes principaux de classe exceptionnelle :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : MM. Abderrahman Guendouz et Casimir Maurice ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Yahia Lachemi ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Malka Elie ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Tandjaoui Abdelkadèr,

interprètes principaux hors classe.

(Arrêtés du 25 juillet 1956.)

Sont promus :

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : M. Houjaa Lahcèn, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : M. Dalil el Mahjoub, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Issari Ali, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1956 : MM. Bel Bachir Mohamed dit « Bouarfa » et Laasri Ahmed, sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Benmokhtar Ahmed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Dhaim Omar ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Lahcèn ben Ali,

sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Hassan ben Abdallah, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Bouknetèr Akka ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Belmaïzi Lahoussine,

sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Boulghalegh Boujémaa ben Abdelkadèr ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Benzari Jilali ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Dibiany Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Tomatiche Kouidèr,

sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Lkasmî el Ghali, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Aboudi Mohammed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Mohamed ben Hadj Sahraoui ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Mohamed ou Haddou,

sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Bouknana Lahoussine, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon :*  
 Du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Mechhour Lahcèn ou Mohammed ;  
 Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Bouaziz Mohammed,  
 sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon.  
 (Arrêtés du 24 juillet 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *secrétaire administratif de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 9 décembre 1952, avec ancienneté du 23 août 1951, *2<sup>e</sup> échelon* du 23 août 1953 et promu au *3<sup>e</sup> échelon* du 23 août 1955 : M. Halleguen Jean, secrétaire administratif de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 25 juillet 1956.)

Est révoqué de ses fonctions avec suppression des droits à pension et rayé des cadres du ministère de l'intérieur du 25 octobre 1955 : M. Giraschi Antoine, commis principal de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 20 juillet 1956.)

Sont titularisés et nommés *secrétaires administratifs de municipalité de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 4 mai 1956 : MM. Alleau Robert, Amic Maurice, Baelen André, Belhachmi Ali, Bernard Claude, Cherkaoui Mohamed, Forte Jean, M<sup>me</sup> Fiancette Jeannine, Genot Christiane, *secrétaires administratifs stagiaires de municipalité*. (Arrêtés des 31 août et 19 octobre 1956.)

Sont titularisés et nommés *attachés de municipalité de 3<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon :*

Du 11 mai 1956 : MM. Benqlilou Mokhtar, Razine Mohamed et Vietti Edmond ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Laraïchi Abdelkader.  
 (Arrêtés du 19 octobre 1956.)

Sont titularisés et nommés dans le cadre des services techniques de municipalité du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :

*Inspecteurs des plans de ville, 7<sup>e</sup> échelon :* MM. Léon Robert et Cisnéros Francis, *inspecteurs stagiaires ;*

*Contrôleurs des travaux municipaux de 8<sup>e</sup> classe :* MM. Weibel Pierre, Tuffeli Marc, Mète Charles, Charleux René, Despontin Edmond et Pérès Henri, *contrôleurs stagiaires ;*

*Dessinateurs des plans de ville de 8<sup>e</sup> classe :* MM. Friedrich Paul, Auffray Jean-Marie et Schwall Gilbert, *dessinateurs stagiaires ;*

*Agents techniques des travaux municipaux de 5<sup>e</sup> classe :* MM. Flora Sébastien, Lager Raymond, Boudière Henri, Blanchard Jean, Chaput Christian, Saintigny Paul et Thubert Pierre, *agents techniques stagiaires ;*

*Agents techniques des plans de ville de 5<sup>e</sup> classe :* MM. Pouzineau Jacques, Rose Jean, Vernet Lyonnell, Eloi Fernand, Roelants Serge, Maurice Hector, Boulanger Claude, Domercq Pierre, Rastoll André, Pertusot Georges, Granger Jacques et Try Bou Pierre, *agents techniques stagiaires ;*

*Agent technique des plantations de 5<sup>e</sup> classe :* M. Bonnefond Pierre, *agent technique stagiaire.*

(Arrêtés du 13 octobre 1956.)

Sont reclassés en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952 et du dahir du 4 décembre 1954 :

*Attaché de municipalité de 3<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1950, avec ancienneté du 6 juillet 1949, *attaché de municipalité de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 juillet 1952, *2<sup>e</sup> échelon* du 6 août 1954 et nommé au *3<sup>e</sup> échelon* du 6 septembre 1956 : M. Monjot Jean ;

*Attaché de municipalité de 3<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1951, avec ancienneté du 3 novembre 1950, *4<sup>e</sup> échelon* du 3 décembre 1952, *attaché de municipalité de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 3 décembre 1953 et nommé au *2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Sanchez Ange ;

*Secrétaire administratif de municipalité de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1950, avec ancienneté du 7 juin 1948, *6<sup>e</sup> échelon* du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 7 juillet 1950, *secrétaire admi-*

*nistratif de municipalité de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 4 août 1952, *2<sup>e</sup> échelon* du 4 août 1954, et nommé au *3<sup>e</sup> échelon* du 4 septembre 1956 : M. Leclert Victor.

Est titularisé et nommé *attaché de municipalité de 3<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 11 mai 1956, reclassé au *4<sup>e</sup> échelon* du 11 mai 1955, avec ancienneté du 9 août 1954, et nommé *attaché de municipalité de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 16 août 1955 : M. Canavaggio Robert.

Est titularisé et nommé *secrétaire administratif de municipalité de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 4 mai 1956, reclassé au *5<sup>e</sup> échelon* du 4 mai 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1954, et nommé *secrétaire administratif de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Zattera Crucien.

Est titularisé et nommé *secrétaire administratif de municipalité de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 4 mai 1956, reclassé au *4<sup>e</sup> échelon* du 4 mai 1955, avec ancienneté du 12 avril 1954, et nommé au *5<sup>e</sup> échelon* du 12 novembre 1956 : M. Sagnard Henri.

Est titularisé et nommé *secrétaire administratif de municipalité de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 4 mai 1956, reclassé au *3<sup>e</sup> échelon* du 4 mai 1955, avec ancienneté du 4 juillet 1954, et nommé au *4<sup>e</sup> échelon* du 4 août 1956 : M. Morcrette Paul.

(Arrêtés du 15 octobre 1956.)

Est reclassé *secrétaire administratif de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1952, avec ancienneté du 26 novembre 1949, *4<sup>e</sup> échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 novembre 1951, et nommé au *5<sup>e</sup> échelon* du 26 janvier 1954 et à la *1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1955 : M. Maquin Clément. (Arrêté du 15 octobre 1956 rapportant l'arrêté du 6 décembre 1955.)

\*  
\*  
\*

#### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

##### SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT AUX FINANCES.

Sont promus au service de l'enregistrement et du timbre :

*Inspecteur central de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Treuillet Henri, *inspecteur central de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;*

*Contrôleur principal, 3<sup>e</sup> échelon* du 10 novembre 1956 : M. Becker Félix, *contrôleur principal, 2<sup>e</sup> échelon ;*

*Contrôleur, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Pouchain Germain, *contrôleur, 4<sup>e</sup> échelon ;*

*Commis principal d'interprétariat de classe exceptionnelle (indice 240)* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Lebbar Mohamed, *commis principal d'interprétariat de classe exceptionnelle, échelon après 3 ans ;*

*Commis principal d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Raïs M'Hamed, *commis principal d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe ;*

*Commis principaux d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : MM. Wali Alami Abdesselam et Oudghiri Bachir, *commis d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe ;*

*Dame employée de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>me</sup> Pugeaud Jacqueline, *dame employée de 6<sup>e</sup> classe ;*

*Chef chaouch de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Bouallou Brahim, *chef chaouch de 2<sup>e</sup> classe.*

(Arrêtés du 27 septembre 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *contrôleur principal, 4<sup>e</sup> échelon des perceptions* du 1<sup>er</sup> août 1951, avec ancienneté du 25 mars 1951 : M. Kiener Séraphin. (Arrêté du 31 mai 1956.)

Sont promus *chefs de service de classe exceptionnelle des perceptions :*

Du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1952 : M. Gaston-Carrère Fernand ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Campos Sauveur.

(Arrêtés du 15 mai 1956.)

Est titularisé et nommé *sous-chef de service de 3<sup>e</sup> classe* du 16 avril 1956, avec ancienneté du 18 août 1954 : M. Rigaud Paul, stagiaire des perceptions. (Arrêté du 17 juillet 1956.)

Est reclassé *agent de recouvrement, 1<sup>er</sup> échelon des perceptions* du 1<sup>er</sup> novembre 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1951 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 26 jours) : M. Malka Albert. (Arrêté du 22 juin 1956.)

M. Gibrat Albert, agent de recouvrement, 2<sup>e</sup> échelon des perceptions, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) du 1<sup>er</sup> août 1956. (Arrêté du 17 juillet 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *inspecteur de 1<sup>re</sup> classe des impôts ruraux* du 29 juillet 1955, avec ancienneté du 23 septembre 1954 : M. Fiquemo André. (Arrêté du 9 octobre 1956.)

Est promu *inspecteur de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Benquet Robert, inspecteur adjoint de 1<sup>re</sup> classe des impôts ruraux. (Arrêté du 2 octobre 1956.)

Est nommé *inspecteur adjoint stagiaire des impôts urbains* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Frej Brahim, contrôleur stagiaire, diplômé de l'E.M.A. (Arrêté du 9 octobre 1956.)

Est promu *inspecteur de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Fichet Hubert, inspecteur adjoint de 1<sup>re</sup> classe des impôts ruraux. (Arrêté du 2 octobre 1956.)

Est nommé, après concours, *contrôleur, 1<sup>er</sup> échelon du service des perceptions* du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Serrouya Rahamin, agent de recouvrement, 3<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 2 octobre 1956.)

Sont nommés :

*Secrétaire d'administration principal, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Alfred Martinière, secrétaire d'administration principal, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Secrétaires d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Benmessaoud Omar ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Guillet Joseph et M<sup>me</sup> Rezette Anne-Marie, secrétaires d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon* du 28 novembre 1956 : M. Henin Emile, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon* du 11 novembre 1956 : M. Bellon Henri, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés du 10 octobre 1956.)

Est nommé, après concours, au service des perceptions, *agent de recouvrement, 1<sup>er</sup> échelon (stagiaire)* du 15 juin 1956 : M. Barguès Jean, commis temporaire. (Arrêté du 27 septembre 1956.)

Sont titularisées et nommées, après examen, *perforeuses-vérificatrices, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M<sup>lle</sup> Khadija el Couch et Zohra Chekroun, perforeuses temporaires stagiaires. (Arrêtés du 20 septembre 1956.)

Sont nommés :

*Chef opérateur, 1<sup>er</sup> échelon* du 5 décembre 1956 : M. Potier Marcel, opérateur, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Chaouch de 4<sup>e</sup> classe* du 10 septembre 1956 : M. Kerrachi Mohamed, chaouch de 5<sup>e</sup> classe ;

*Chaouch de 5<sup>e</sup> classe* du 27 janvier 1956 : M. Diouri Mohamed, chaouch de 6<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 21 et 29 septembre 1956.)

Est nommé *cavalier de 8<sup>e</sup> classe des impôts ruraux* du 1<sup>er</sup> janvier 1955 et reclassé *cavalier de 5<sup>e</sup> classe* à la même date, avec ancienneté du 20 septembre 1953 : M. Naslarbi Feddoul, cavalier temporaire. (Arrêté du 3 octobre 1956.)

Est remis, sur sa demande, à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres du ministère de l'économie nationale (finances, service de la taxe sur les transactions) du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Leconte Marcel, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 13 septembre 1956.)

Est promu *receveur-percepteur (indice 500)* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Garcia François, percepteur hors classe. (Arrêté du 9 août 1956.)

Est placé dans la position de disponibilité pour satisfaire à ses obligations militaires du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Huet Henri, contrôleur stagiaire du service des perceptions. (Arrêté du 10 octobre 1956.)

Est rayé des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Klein Georges, sous-directeur de classe exceptionnelle (indice 675), admis à faire valoir ses droits à la retraite dans son administration d'origine. (Arrêté du président du conseil du 22 octobre 1956.)

Est révoqué de ses fonctions du 1<sup>er</sup> octobre 1956, sans suspension des droits à allocation spéciale : M. Tahiri Abbès, chaouch de 3<sup>e</sup> classe du service des perceptions. (Arrêté du 22 septembre 1956.)

*Rectificatif au Bulletin officiel n° 2294 du 12 octobre 1956, page 1167.*

Est nommé, après concours, *commis stagiaire* au service des perceptions du 26 décembre 1955 :

Au lieu de : « M. Afkimich Abdesslem, ... » ;

Lire : « M. Afkimich Abdesslem, ... »

\*  
\*  
\*

#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Sont promus :

*Infirmier-vétérinaire hors classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Rehri Bouchaib, infirmier-vétérinaire de 1<sup>re</sup> classe ;

*Infirmiers-vétérinaires de 1<sup>re</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Belarbi Bouaraki ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : MM. Allal ben Hamou et Bouihirin Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : MM. Boukhakhal Abdelkadèr et El Bouchikhi Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Baza Hamida,

*infirmiers-vétérinaires de 2<sup>e</sup> classe ;*

*Infirmier-vétérinaire de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Zidi el Mamoun, *infirmier-vétérinaire de 3<sup>e</sup> classe.*

(Arrêtés du 3 octobre 1956.)

Est nommé, après concours, *préparateur de laboratoire stagiaire* du 15 février 1956 : M. Bensoussan Meyer, préparateur de laboratoire temporaire. (Arrêté du 7 septembre 1956.)

Est recruté, sur titres, en qualité d'*inspecteur adjoint stagiaire de l'agriculture* du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. El Hossein Hajbi. (Arrêté du 26 septembre 1956.)

Est nommé *adjoint technique du génie rural préstagiaire* du 10 mars 1956 : M. Hajji Boubekèr. (Arrêté du 16 octobre 1956.)

Sont promus :

*Agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Palacio Jean, *agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 :

*Ingénieur des services agricoles, 2<sup>e</sup> échelon* : M. Mainie Philippe, *ingénieur des services agricoles, 1<sup>er</sup> échelon* ;

*Moniteur agricole de 8<sup>e</sup> classe* : M. Canoz Christian, *moniteur agricole de 9<sup>e</sup> classe* ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 :

*Commis de 2<sup>e</sup> classe* : M. Touraine Gérard, *commis de 3<sup>e</sup> classe* ;

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : M. Duvignaud Jean, *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon*.

(Arrêtés des 27 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1956.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *ingénieur géomètre adjoint de 3<sup>e</sup> classe* du 3 mai 1955, avec ancienneté du 18 décembre 1952, et promu *ingénieur géomètre adjoint de 2<sup>e</sup> classe* du 3 mai 1955 : M. Hauser Nicolas, *ingénieur géomètre adjoint de 3<sup>e</sup> classe*. (Arrêté du 25 septembre 1956.)

Cessent d'être placés dans la position de disponibilité du 1<sup>er</sup> août 1956 et restent à la disposition de l'autorité militaire : MM. Bos Jacques et Barrère Jean, adjoints du cadastre de 4<sup>e</sup> classe.

Est promu *adjoint du cadastre de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Bos Jacques.

(Arrêtés des 23 août 1956 et 19 septembre 1956.)

\* \* \*

#### MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DU TOURISME ET DE LA MARINE MARCHANDE.

Sont promus :

*Inspecteur des instruments de mesure de 2<sup>e</sup> classe* du 10 juillet 1956 : M. Jouret François, *inspecteur de 3<sup>e</sup> classe* ;

*Inspecteurs principaux du commerce et de l'industrie* :

*De 1<sup>re</sup> classe, échelon après deux ans* du 4 juillet 1956 : M. Frémont Jacques, *inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe, échelon avant deux ans* ;

*De 1<sup>re</sup> classe, échelon avant deux ans* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Dorgue Gaston, *inspecteur principal de 2<sup>e</sup> classe* ;

*De 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M. Pubreuil Yvan-Guy, *inspecteur de 2<sup>e</sup> classe* ;

*Inspecteur adjoint de 1<sup>re</sup> classe* du 15 septembre 1956 : M. Vivès Paul, *inspecteur adjoint de 2<sup>e</sup> classe* ;

*Contrôleur principal du commerce et de l'industrie de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Durizy François, *contrôleur principal de 2<sup>e</sup> classe* ;

*Contrôleurs du commerce et de l'industrie* :

*De 1<sup>re</sup> classe* du 12 juillet 1956 : M. Maury Gustave, *contrôleur de 2<sup>e</sup> classe* ;

*De 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Meyssonier Joseph, *contrôleur de 3<sup>e</sup> classe* ;

*Commis principal de classe exceptionnelle, échelon avant 3 ans* du 11 novembre 1956 : M<sup>lle</sup> Pichavant Marguerite, *commis principal hors classe* ;

*Commis principal hors classe* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M<sup>me</sup> Agniel Suzanne, *commis principal de 1<sup>re</sup> classe* ;

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M<sup>me</sup> Bastard Jeanine ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M<sup>lle</sup> Ciséros Lucie,

*commis de 2<sup>e</sup> classe* ;

*Dactylographe, 7<sup>e</sup> échelon* du 10 août 1956 : M<sup>me</sup> Clauzade Marcelle, *dactylographe, 6<sup>e</sup> échelon* ;

*Dactylographe, 4<sup>e</sup> échelon* du 27 juillet 1956 : M<sup>me</sup> Pécoraro Reine, *dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon* ;

*Dame employée de 3<sup>e</sup> classe* du 9 juillet 1956 : M<sup>me</sup> Benizri Simone, *dame employée de 4<sup>e</sup> classe*.

(Arrêtés des 10, 26 septembre et 19 octobre 1956.)

Sont nommés :

*Garde maritime préstagiaire* du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Fikri Mohamed ;

*Commis préstagiaire* du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Touami-Kadiri Mekki. (Arrêtés du 16 octobre 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Contrôleur de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 28 mars 1952, et promu *contrôleur principal de 4<sup>e</sup> classe* du 28 décembre 1954 : M. Raffali Eugène ;

*Commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1951, avec ancienneté du 7 avril 1950, *commis principal hors classe* du 7 octobre 1952, *contrôleur du commerce et de l'industrie de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 21 juillet 1952, et promu *contrôleur de 1<sup>re</sup> classe* du 21 février 1955 : M. Baduel Pierre ;

*Commis principal de classe exceptionnelle, échelon après 3 ans* du 1<sup>er</sup> février 1950, avec ancienneté du 15 août 1949, promu *commis principal de classe exceptionnelle (indice 240)* du 1<sup>er</sup> janvier 1953 et *commis chef de groupe de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 15 juillet 1954 : M. Robin Henri ;

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* du 25 novembre 1950, avec ancienneté du 29 avril 1950, promu *commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 29 novembre 1952, réintégré après un congé sans solde *commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> avril 1956, avec ancienneté du 25 mai 1955, et reclassé au même grade, avec ancienneté du 29 octobre 1954 : M. Lassalle Henri.

*Garde maritime de 5<sup>e</sup> classe* du 16 août 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1951, et promu *garde maritime de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1953 : M. Molinier Georges.

(Arrêtés des 27 août, 2, 3 et 6 octobre 1956.)

Sont recrutés à compter du 7 décembre 1955 :

Pour exercer les fonctions de directeur du cabinet du ministre du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande : M. Benkirane Ahmed ;

Pour exercer les fonctions de chef de cabinet du ministre du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande : M. Bennani-Elazizi Abdelaziz.

Sont recrutés à compter du 1<sup>er</sup> février 1956 pour exercer les fonctions d'attaché au cabinet du ministre du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande : MM. Benabderazik Mohamed et Ohana Henri.

(Arrêtés des 17 et 20 septembre 1956.)

Est titularisé et reclassé, par application des dahirs des 27 décembre 1924 et 4 décembre 1954, *inspecteur adjoint du commerce et de l'industrie de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1955, avec ancienneté du 3 janvier 1954, et promu à la 2<sup>e</sup> classe du 3 janvier 1956 : M. Labry François, *inspecteur adjoint stagiaire*.

Est titularisé et nommé *inspecteur adjoint du commerce et de l'industrie de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Delpla Jacques, *inspecteur adjoint stagiaire*.

Est titularisé et nommé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956, reclassé au même grade du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 23 décembre 1952 (bonifications pour services civils : 1 an 10 mois, et pour services militaires : 1 an 8 mois 8 jours), et promu *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Albertini Jean-Baptiste, *commis stagiaire*.

Est titularisé et nommé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956, reclassé au même grade du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1954 (bonifications pour services civils : 1 an, et pour services militaires : 1 an 6 mois), et promu *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Browne Yves, *commis stagiaire*.

Est titularisée et nommée *sténodactylographe de 7<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M<sup>me</sup> Rodulfo Claude, *sténodactylographe stagiaire*.

(Arrêtés des 11 août et 3 septembre 1956.)

Est confirmé dans ses fonctions d'agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon (téléphoniste standardiste de plus de 50 postes) du 1<sup>er</sup> janvier 1955, reclassé au 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953, et promu au 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Baoudi Larbi.

Est confirmé dans ses fonctions d'agent public de 4<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon (aide-vérificateur des instruments de mesure) du 1<sup>er</sup> janvier 1955, reclassé au 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1952, et promu au 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Lalkihi Mohamed.

Est confirmé dans ses fonctions d'agent public de 4<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon (aide-vérificateur des instruments de mesure) du 1<sup>er</sup> janvier 1955, reclassé au 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 16 mai 1953, et promu au 3<sup>e</sup> échelon du 16 janvier 1956 : M. Ikkal Mohamed.

(Arrêtés du 3 septembre 1956.)

Sont promus :

Inspecteur principal de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation de 1<sup>re</sup> classe, échelon après deux ans du 24 septembre 1955 : M. Loubet Jean, inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe, échelon avant deux ans ;

Inspecteur principal du commerce et de l'industrie de 1<sup>re</sup> classe, échelon après deux ans du 10 octobre 1956 : M. Valette Pierre, inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe, échelon avant deux ans ;

Inspecteur de la marine marchande de 1<sup>re</sup> classe du 25 décembre 1956 : M. Mahéo Alexandre, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, échelon après deux ans ;

Inspectrice principale du commerce et de l'industrie de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M<sup>me</sup> Viret Marthe, inspectrice principale de 3<sup>e</sup> classe ;

Inspecteur du commerce et de l'industrie de classe exceptionnelle du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Van den Bussche Franz, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe ;

Inspecteurs du commerce et de l'industrie de 3<sup>e</sup> classe :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Rougier Henri ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Darmenton François, inspecteurs de 4<sup>e</sup> classe ;

Contrôleur technique principal du service des métiers et arts marocains de 3<sup>e</sup> classe du 30 décembre 1956 : M. Conraux Pierre, contrôleur technique principal de 4<sup>e</sup> classe ;

Chef opérateur, 5<sup>e</sup> échelon du 6 octobre 1956 : M. Fraval Étienne, chef opérateur, 4<sup>e</sup> échelon ;

Contrôleurs principaux de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation :

De 2<sup>e</sup> classe du 23 novembre 1956 : M. de Miollis Raoul, contrôleur principal de 3<sup>e</sup> classe ;

De 3<sup>e</sup> classe du 16 novembre 1956 : M. Griguer Maurice, contrôleur principal de 4<sup>e</sup> classe ;

Garde maritime principal de 2<sup>e</sup> classe du 4 février 1956 : M. Desbiots François, garde maritime de 1<sup>re</sup> classe ;

Contrôleur technique du service des métiers et arts marocains de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Bouley Jean, contrôleur technique de 3<sup>e</sup> classe ;

Agents techniques du service des métiers et arts marocains :

De 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Bennani Abdelatif, agent technique de 3<sup>e</sup> classe ;

De 3<sup>e</sup> classe du 2 octobre 1956 : M<sup>me</sup> Julien Paule, agent technique de 4<sup>e</sup> classe ;

Commis principal de classe exceptionnelle, échelon avant trois ans du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M<sup>me</sup> Rabot Clémence, commis principal hors classe ;

Commis principaux hors classe :

Du 21 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Guillaume Ginette ;

Du 25 décembre 1956 : M. Brahmy Alexandre, commis principaux de 1<sup>re</sup> classe ;

Commis principaux de 1<sup>re</sup> classe :

Du 7 juillet 1955 : M. Goussot Georges ;

Du 21 décembre 1956 : M. Pellegrin Raymond, commis principaux de 2<sup>e</sup> classe ;

Dames employées :

De 3<sup>e</sup> classe du 17 octobre 1956 : M<sup>me</sup> Girardi Rose, dame employée de 4<sup>e</sup> classe ;

De 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>me</sup> Rieu Michèle, dame employée de 5<sup>e</sup> classe ;

Chaouchs :

De 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Mohamed ben Harroch ben Abdallah, chaouch de 3<sup>e</sup> classe ;

De 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Ennachie Tahar, chaouch de 4<sup>e</sup> classe ;

De 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Mohamed ben Thami, chaouch de 5<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 28 avril, 23 août, 10, 21, 25 et 26 septembre 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Inspecteur de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1951, avec ancienneté du 27 mai 1951, promu à la 2<sup>e</sup> classe du 27 novembre 1953 et à la 1<sup>re</sup> classe du 27 avril 1956 : M. Vallier Georges ;

Garde maritime de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> octobre 1950, avec ancienneté du 8 novembre 1949, promu à la 2<sup>e</sup> classe du 8 juin 1952 et à la 1<sup>re</sup> classe du 8 avril 1955 : M. Césari Victor ;

Garde maritime de 4<sup>e</sup> classe du 10 juillet 1952, avec ancienneté du 28 février 1952, et promu à la 3<sup>e</sup> classe du 31 octobre 1954 : M. Coudon André ;

Commis principal de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> décembre 1949, avec ancienneté du 8 septembre 1949, promu à la 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1952 et à la hors classe du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Monsinjon Lucien ;

Commis de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 25 septembre 1952, et promu à la 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Saoli Denis.

(Arrêtés des 27 août, 15 et 25 septembre 1956.)

Sont placés dans la position de disponibilité :

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Batut-Dajean Charles, inspecteur principal du commerce et de l'industrie de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 10 septembre 1956 : M<sup>me</sup> Bataillard Odette, agent technique de 4<sup>e</sup> classe du service des métiers et arts marocains.

Est placé dans la position de disponibilité pour satisfaire à ses obligations militaires du 8 septembre 1956 : M. Desvallées André, agent technique stagiaire du service des métiers et arts marocains.

(Arrêtés des 21, 25 et 26 septembre 1956.)

#### Admission à la retraite.

M. Palmade Philippe, inspecteur central de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon des impôts urbains, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) du 1<sup>er</sup> novembre 1956. (Arrêté du 28 septembre 1956.)

M. Llorca Raymond, percepteur hors classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) du 1<sup>er</sup> novembre 1956. (Arrêté du 10 septembre 1956.)

M. Maire Marie, inspecteur principal de comptabilité de 1<sup>re</sup> classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre des dispositions transitoires prévues par l'article 10 du dahir du 26 janvier 1955, et rayé des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) du 1<sup>er</sup> juillet 1956. (Arrêté du 5 octobre 1956.)

M. Asernal Émile, secrétaire administratif de 1<sup>re</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, du ministère de l'intérieur, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1<sup>er</sup> août 1956. (Arrêté du 13 juillet 1956.)

M. Borreil Dominique, surveillant-chef de prison de 1<sup>re</sup> classe, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de la justice (administration pénitentiaire) du 1<sup>er</sup> mai 1956. (Arrêté du 25 avril 1956.)

M. Schrantz Jean-Albert, agent d'élevage hors classe, 2<sup>e</sup> échelon, est admis, au titre des dispositions transitoires prévues par l'article 10 du dahir du 26 janvier 1955, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts du 1<sup>er</sup> août 1956. (Arrêté du 1<sup>er</sup> août 1956.)

M<sup>me</sup> Blanc Germaine, commis principal de classe exceptionnelle, est admise, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayée des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts du 1<sup>er</sup> août 1956.

M. Badet Fernand, agent d'élevage hors classe, 1<sup>er</sup> échelon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts du 1<sup>er</sup> octobre 1956.

(Arrêtés des 24 et 28 septembre 1956.)

#### Concession de pensions, allocations et rentes viagères.

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2289, du 7 septembre 1956, page 1032.

Pensions concédées au titre du dahir du 27 février 1952 :

Au lieu de :

« M. Guttières Antoine-Régis, brigadier de classe exceptionnelle (douanes) (indice 230), numéro d'inscription 16279 ; pourcentage des pensions : principal, 68 % ; complémentaire, 33 % ; effet : 1<sup>er</sup> avril 1956 » ;

Lire :

« M. Guttières Antoine-Régis, brigadier de classe exceptionnelle (douanes) (indice 230), numéro d'inscription 16279 ; pourcentage des pensions : principal, 68 % ; effet : 1<sup>er</sup> avril 1956. »

#### Résultats de concours et d'examens.

*Examen probatoire du 1<sup>er</sup> septembre 1956 pour l'admission de certains agents dans le cadre des agents publics de l'administration des douanes et impôts indirects (application de l'article 7 du dahir du 5 avril 1945).*

Candidate admise : M<sup>me</sup> Bressac Carmen, dame visiteuse temporaire.

*Examen professionnel du 15 octobre 1956 pour le recrutement de secrétaires-greffiers du ministère de la justice.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Olivieri Robert, Santini Antoine, ex æquo ; Kalfon Elie et Gomez Sauveur.

*Examen professionnel de fin de stage du 18 septembre 1956 pour le grade d'ingénieur géomètre adjoint.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Boussac Jean-François, Colombani Dominique, Macé Michel, Esmez Georges, Jouantéguy Michel, Amelot Jean, Goutodier Maurice, Izauté Pierre, Benoit Jean et Bisch Marie-Charles-Pierre, ingénieurs géomètres adjoints stagiaires.